



JO 43/5033 du 22 10 2005 N°0261003031
13, rue Carnot 26400 CREST FRANCE
contact@next-up.org
www.next-up.org

Le 5 octobre 2006,

Objet :

Lettre Ouverte à

Monsieur Dr Anders Nordström
Directeur général de l'OMS.

Monsieur Dominique de Villepin
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes heureux de prendre connaissance du "Pacte pour l'environnement"³, cette initiative vient conforter la Charte de l'Environnement adoptée en 2005 dans la Constitution Française par l'ensemble des Députés et Sénateurs, sur proposition du Président de la République. C'est une étape historique supplémentaire pour l'Etat et le législateur qui se donnent les moyens d'une nouvelle politique environnementale dans leur rôle de protection des populations.

Face à des technologies émergentes, c'est une réponse positive, mais force est de constater que depuis cette dernière décennie, nous sommes confrontés à de nombreuses absences de réponses initiales en adéquations aux problèmes environnementaux qu'elles génèrent.

Le développement exponentiel de la téléphonie mobile et son corollaire l'exposition (irradiations) aux rayonnements des radiofréquences (Champs ElectroMagnétiques) sur la population en sont des exemples révélateurs qui ont maintenant des conséquences dramatiques pour certaines personnes tant physiques que patrimoniales.

L'impact des interactions⁴ des irradiations en hyperfréquences pulsées sur le métabolisme humain et la santé d'une partie non négligeable de la population doivent-ils le rester un sujet tabou ?

Le nombre de cas déclarés d'EHS⁵ est malheureusement en constante augmentation, surtout chez les jeunes. L'importante affaire⁶ du collège de Chabeuil dans la Drôme permet d'avoir une idée par extrapolation sur le nombre de jeunes ayant déjà acquis cette maladie en latence, soit environ 8 % de notre jeunesse ce qui représente à ce jour plus d'un million de personnes en France. Cette nouvelle pathologie est un handicap pour les personnes déclarant en souffrir.

Contrairement à l'avis dominant des autorités médicales, elle est susceptible d'après des études⁷ ^{7bis} de toucher 50 % de la population Française d'ici 2017.

Les nouveaux rayonnements artificiels des CEM des radiofréquences issues du nouveau maillage soudain des territoires par les stations relais émettrices viennent d'envahir notre quotidien. Ces irradiations traversent notre corps et les murs à la vitesse de la lumière, plus personne n'est à l'abri, c'est incontestablement une nouvelle pollution environnementale majeure.

Les scientifiques du monde en collaboration avec le CNES et LPCE ont compris les enjeux, la mission du satellite français DEMETER⁸ est explicite : " . . . Toutes ces ondes qui se dissipent dans l'ionosphère pourraient participer au réchauffement global de la terre . . . " .

Trouvez-vous normal que ce soient les ONG qui fassent émerger le débat, qui interpellent les scientifiques comme le Pr Denis ZMIROU avec le résultat⁹ que l'on connaît, qui dénoncent de graves dysfonctionnements au sein des services de santé, qui mettent en exergue de graves manquements de certains aux devoirs de leur charge.

Pire, bien que nous soyons en république, des dérives constitutionnelles sont flagrantes, les citoyens ne sont pas tous égaux face à la loi avec des marges d'irradiations considérables, +3000 % par exemple pour l'ensemble des citoyens Français vis-à-vis des Parisiens !.

Des lois et décrets, comme le décret 775-2002 opposable à la "carte" est en totale contradiction avec les normes de compatibilité électromagnétique en vigueur, et pour conclure cette liste non exhaustive, le non respect quasi généralisé de la circulaire ministérielle du 16 octobre 2001¹⁰ concernant dans chaque département le Groupe de Travail Environnement et Santé dans les Installations de Radiotéléphonie.

L'Etat Français et la Communauté Européenne ont financé des programmes d'études d'impact sur la santé publique des CEM, certaines sont en cours, d'autres comme l'étude REFLEX sont achevés. Dans une lettre,¹¹ son coordinateur général, le Professeur Franz Adlkofer, regrette que le rapport final qui a été envoyé juste après son achèvement à l'ICNIRP et qui contient toutes les informations nécessaires pour former son avis sur la validité de l'étude européenne soit toujours en attente. Le Professeur Franz Adlkofer pense qu'il est irresponsable de retarder la publication des résultats.

Actuellement, contrairement aux messages qui sont véhiculés dans les médias par quelques personnes en charge de responsabilités, le consensus scientifique¹² sur l'existence d'effets biologiques sur les populations est en passe d'être étendu aux effets dits sanitaires.

Avec les seuils atteints aujourd'hui, il est d'une impérieuse nécessité pour le devenir de l'humanité que cesse la polémique sur l'innocuité des CEM sur l'humain et que soient enfin adoptées des normes conformes aux exigences d'une réelle politique de santé publique mondiale.

Ces approches ne remettent nullement en cause la téléphonie mobile, de plus étant novatrices elles ne relèvent plus du défi technologique, mais des nouveaux concepts intelligents des nanotechnologies¹³ qui peuvent, au stade industriel, révolutionner les télécommunications sans fil, ceci n'est que volonté politique.

Monsieur le Premier ministre, vous venez de vous impliquer dans une nouvelle approche politique pour l'insertion harmonieuse dans notre société des nouvelles technologies et de ses corollaires. Nous n'évoquons pas ici le principe de précaution ou d'attention, car face aux évidences, nous avons tous un devoir de salubrité publique car nous ne voulons pas être confrontés à une crise environnementale majeure.

Il y a urgence, des évolutions de décrets et des adaptations législatives sont nécessaires. Nous souhaitons que vous vous impliquiez avec votre Gouvernement et les Députés¹⁵ afin qu'il soutienne les propositions de loi¹⁴ qui ont été déposées à l'Assemblée Nationale.

L'OMS est la référence mondiale en matière de santé, mettre en doute la crédibilité¹⁶ de sa branche CEM/ EMF demande compétences, analyses, et . . . courage.

J'en appelle à vous, et vous prie de bien vouloir prendre connaissance :

- D'une lettre ouverte¹ au Dr Anders Nordström, Directeur Général de l'OMS par intérim.
- D'un avant propos introductif² sur ce dossier.

Je ne manquerai pas de vous transmettre dans les jours à venir les pièces complémentaires du dossier qui vont être communiquées au Directeur Général de l'OMS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à mon profond respect.

Le président de Next-up,
Serge Combe-Sargentini

Nb : Le lien internet du dossier grand public : www.next-up.org/main.php?param=nouvellesdumonde15#2